

Projet Pipeline Saint-Laurent

Mémoire de Esther Bolduc

Présenté au BAPE

Avril 2007

Avril 2007

Je suis un amateur de plein air et le boisé de Verchères c'est mon petit coin de paradis à quelques minutes de chez moi. C'est l'endroit où je vais pour me ressourcer et pour gérer mon stress. C'est bien mieux que des calmants croyez-moi. Je fréquente régulièrement le secteur du boisé compris entre les localités de St-Mathieu-de-Beloeil et St-Amable depuis plus de vingt ans parce que ma belle-famille y a une érablière et des terres à bois. La forêt y est petite, aménagée et parsemée de points de repère (ligne électrique chemins d'accès, etc.); si bien que je peux laisser mes enfants jouer seuls sans m'inquiéter qu'ils ne s'y perdent. Seule ou avec ma famille je fais de la randonnée, de la raquette, du ski de fond, de la glissade, etc. et j'adore ça. C'est pourquoi je tiens particulièrement à ce coin de forêt.

Le respect de la nature fait partie de mes valeurs et de ce que j'essaie d'enseigner à mes enfants. Trop longtemps l'homme a fait du développement sans se soucier des conséquences ou du moins sans en comprendre les impacts à long terme. C'est ainsi qu'on se retrouve aujourd'hui avec des banquises qui fondent dans le Grand Nord, des interdictions de pêche à cause d'une baisse des bancs de poissons, des animaux et des plantes en voie de disparition parce qu'on a détruit leur habitat, etc. En réalisant aujourd'hui les erreurs d'hier il m'apparaît d'autant plus important de voir à long terme en pensant que nos choix actuels auront des répercussions sur la qualité de vie des générations futures. Je crois qu'on n'arrêtera pas le progrès. C'est impossible de refaire le passé. Cependant, il est possible de faire les choix les moins dommageable pour l'environnement. La protection des forêts fait partie de la conservation essentielle à la vie. Ne dit-on pas partout que les arbres sont le poumon de la planète. Est-ce qu'un humain peut vivre sans ses poumons ? La réponse est clairement NON. Je pense que cette protection est d'autant plus importante dans un secteur comme en Montérégie, où le couvert forestier est en dessous du seuil critique.

En juin 2005, les propriétaires touchés apprenaient que Ultramar avec sa filiale Pipeline Saint-Laurent avait l'intention de passer un oléoduc et presque en simultanément la loi 229 est votée donnant à la compagnie son droit d'expropriation. Je pense personnellement que cette décision est une histoire de « gros sous ». C'est d'abord une décision économique et j'ai vraiment hâte que, au nom de la technologie ou de l'industrialisation on cesse de faire n'importe quoi sans penser aux conséquences de nos choix pour l'environnement et pour le futur. **Le progrès OK mais pas à n'importe quel prix.**

Le tracé choisi par la pétrolière traverse le boisé de Verchères. Celui-ci fait partie des plaines de la Montérégie. C'est un secteur du Québec où les boisés sont peu nombreux. La superficie boisée est nettement **en dessous du seuil critique soit autour de 18% alors que le seuil critique est à 30%**, d'où la nécessité de protéger la forêt restante. **Le gouvernement a émis des avertissements et a demandé au MRC de la Montérégie de se positionner pour protéger les territoires boisés.** Les MRC du territoire ont donc émis une réglementation **interdisant la coupe à blanc dans ce secteur.**

Même pour passer son oléoduc il m'apparaît totalement illogique de permettre à Ultramar de faire une coupes à perpétuité dans le boisé de Verchères alors qu'il est interdit aux propriétaire de faire des coupes à blanc. Prenons l'exemple d'un propriétaire qui a pris soins de sa terre à bois en bûchant uniquement les arbres tombés, malades ou morts. Celui-ci se retrouve du jour au lendemain avec une compagnie privée qui n'est pas propriétaire et qui coupe ses arbres pour pouvoir passer. Cette compagnie a des droits que lui-même n'a pas, alors qu'il a acheté la terre à bois, paie les taxes et les assurances durant plusieurs années. Qu'est-ce que ce propriétaire va penser ? Prendra-t-il encore soin de la même façon de sa terre ? Comment la municipalité ou la MRC pourra interdire à un propriétaire de faire des coupes à blanc si un étranger en a le droit ? Pourquoi alors le MDDEP émet-t-il des avertissements alors que le gouvernement lui-même donnerait à la pétrolière l'autorisation de passer dans des boisés protégés ? **C'est complètement illogique et totalement contraire à la protection du couvert forestier.**

Dans le secteur de Ste-Julie, St-Amable et St-Mathieu-de-Beloeil, le tracé préconisé par la compagnie veut amputer 12 mètres (± 39 pieds) supplémentaires. Cependant la compagnie se garderait une servitude de 18 mètres donc la possibilité de couper ultérieurement 6 mètres (19 pieds) supplémentaires sans que les propriétaires ne puissent rien y faire. Cela représente environ (2000m*12m) **24000m²** (ou 28166v²) et **possiblement 36000m²** (ou 42248 v²) **de forêt de moins en Montérégie.** Sans compté ce que la pétrolière veut couper dans le boisé de St-Charles et dans le secteur de St-Hyacinthe. C'est nettement **INACCEPTABLE.**

Ainsi pour moi une réelle volonté de minimiser l'impact sur l'environnement devrait nécessairement éviter totalement la coupe forestière dans les régions où le couvert forestier est de moins de 30%. Le boisé de Verchères constitue un de ces secteurs à protéger et plusieurs autres boisés en Montérégie.

Dans le cas où il n'y avait eu aucune autre alternative, la coupe forestière ne serait pas plus souhaitable, mais au moins ce serait logiquement plus tolérable. Pour le passage du pipeline Saint-Laurent, il y a des alternatives. La compagnie elle-même parle d'alternatives dans son document.

Lorsque la pétrolière Ultramar a annoncé en juin 2005, elle avait l'intention de passer son oléoduc dans le boisé de Verchères et il n'en on pas démordu. Ici à mon avis la pétrolière ne cherche pas le tracé de moindre impact pour l'environnement. Ils ont plutôt cherché des arguments pour éviter les alternatives qui ne faisaient pas leur affaire. Ils ont envisagé des alternatives pour diminuer l'impact dans le boisé, mais n'ont pas envisagé réellement d'autres alternatives que de passer à cet endroit. En voici des exemples.

Ils n'ont pas étudié la possibilité de faire 16Km de plus pour éviter totalement le boisé. Ils ont plutôt éliminé cette alternative dès le début.

Ils n'ont pas réellement explorés la possibilité d'utiliser le pipeline d'Esso ils ont cherché à démontrer les contraintes de ce tracé. Pourtant, je voyage 5 jours/semaine entre Ste-Julie et St-Hyacinthe et je suis persuadée qu'il pourrait facilement longer l'autoroute sur une bonne partie de la distance. En passant parfois d'un côté parfois de l'autre en fonction des zones d'activités humaines. Ainsi ils pourraient éviter totalement les boisés en longeant les extrémités des champs. Il suffirait simplement de contourner les villes.

Le tracé préconisé par la compagnie traverse le boisé de Verchères en longeant en parallèle les lignes de haute tension d'Hydro-Québec en provenance de la Manic. La servitude d'Hydro coupe déjà 165mètres (535 pieds) de forêt sur la largeur de la pointe boisé c'est-à-dire environ 2 Km (6500 pieds). La pétrolière n'a pas tenté de s'entendre avec Hydro-Québec pour partager la servitude même si le boisé est protégé.

En Montérégie, par les pressions du milieu, ils ont par contre diminué la largeur des coupes forestières pour leur emprise. Ils ont proposé de faire des forages sous le ruisseau dans le boisé de Verchères. La pétrolière prévoit ainsi des coupes forestières moins importantes. Cependant ils n'ont pas envisagé de passer ailleurs. Mais s'il y a un problème par la suite avec la partie qui est en forage, il y a une forte possibilité d'avoir une coupe forestière dans ce secteur pour faire les réparations.

Lorsqu'on connaît le secteur on sait pertinemment qu'une des alternatives choisies par Ultramar pour minimiser l'impact dans le boisé de Verchères n'était rien d'autre qu'un choix logique. En effet le changement de côté par rapport à la ligne d'Hydro-Québec représentait sûrement une économie de temps et d'argent pour l'entreprise. En effet, en déplaçant la conduite de 165mètres la pétrolière évite ainsi des fossés naturels supplémentaires très profonds et parfois parallèles à la ligne de haute tension. Diminuer la coupe forestière était-elle la cause de ce changement dans le tracé, j'en doute

À mon avis les raisons du choix de tracé actuel de Ultramar sont des économies financières pour la compagnie et moins de risques. C'est certain qu'en passant en plein champ et dans le bois il diminue considérablement leur responsabilité en cas de bris et économise probablement ainsi beaucoup d'argent en assurance responsabilité et en taxes à payer.

Je suis venue à la rencontre d'information du BAPE avec le promoteur. Ce dernier disait qu'il n'y avait pas de risque de bris de la conduite, ce qui fut finalement rectifié comme un risque minime. Ainsi si les risques sont aussi minimes qu'ils le disent pourquoi alors tenir absolument à passer en plein milieu des terres agricoles avec les désagréments que cela cause aux agriculteurs et dans les boisés protégés. Ce n'est pas autre chose que des considérations financières. Cependant, ont-ils pensé à l'accessibilité en cas de problème ?

Il y a sûrement d'autres alternatives à ce tracé qui n'ont pas été envisagées par Ultramar C'est pourquoi, compte tenu de la réalité particulière de la Montérégie, la nécessité d'aller en médiation avant un choix définitif de tracé m'apparaît primordial.

Je pense que cette médiation devrait se faire avec les gens du milieu qui connaissent le territoire tels que, les MRC, les villes, les environnementalistes, UPA et Ultramar afin de chercher le vrai tracé de moindre impact pour l'environnement de la Montérégie. Le tracé choisi par la pétrolière est donc à revoir dans notre secteur.

En Montérégie, puisque que le verglas en 1998 avait lourdement fragilisé la forêt, éviter les boisés s'avère d'autant plus important. On se souviendra du triangle de glace dont St-Hyacinthe faisait partie. Il faut se rappeler que les piliers électriques avaient tombés à partir du boisé de Verchères jusqu'à Drummondville. Après le verglas, l'accès au boisé était devenu inaccessible, des branches et des troncs d'arbres jonchaient le sol partout. D'ailleurs des branches endommagées tombent encore aujourd'hui régulièrement et plusieurs arbres sont morts et meurent encore des suites de cette catastrophe naturelle. La forêt s'en remet peu à peu mais il suffit de regarder les têtes des arbres pour constater les dégâts encore aujourd'hui. Il est donc important de ne pas fragiliser la forêt encore davantage. Les arbres ont déjà suffisamment de la difficulté à survivre. En coupant des arbres, d'autres seront exposés au vent et aux conditions d'ensoleillement inhabituelles, créant ainsi des coups de chaleur à d'autres arbres que ceux que la pétrolière veut couper pour passer son oléoduc. Cela risque aussi d'être le coup de mort pour les arbres endommagés par le verglas. **Que restera-t-il de notre couvert forestier en Montérégie par la suite ?**

Dans le secteur de St-Amable et St-Mathieu-de-Beloeil, le boisé de Verchères est constitué de terrains privés patrimoniaux. La forêt y est mature parce que les gens en ont pris soins depuis plusieurs générations dans le but de la conserver pour les générations futures. Des terres à bois à vendre dans le coin c'est très rare. Pour la majorité des propriétaires du secteur, les lots de terre boisée sont transmis de génération en génération et les propriétaires en prennent le plus grand soin. Je vais régulièrement dans le boisé, depuis des années et la majorité des propriétaires qui bûchent le font de manière responsable et respectueuse du milieu. C'est pourquoi on retrouve aujourd'hui dans le boisé de Verchères une forêt mature et si belle dont certains arbres ont plus d'une centaine d'années.

Conserver les acquis au lieu de compenser les pertes forestières m'apparaît un choix à prioriser. D'autant plus s'il y a des alternatives. Malgré un reboisement ailleurs, l'impact de la coupe forestière s'étalera sur plus d'une centaine d'années. Le temps qu'il faudra aux arbres nouvellement plantés pour retrouver un équivalent en terme de grosseur.

De plus, ce boisé est considéré comme un boisé d'intérêt et est riche en flore vulnérable et/ou protégée au Québec ; des plantes dont il convient de ne pas détruire l'habitat. Plusieurs animaux aussi y vivent dont plusieurs cerfs de Virginie. On voit leurs ravages chaque hiver et des individus plus régulièrement depuis quelques années. Il y a aussi des ratons-laveurs, des renards, des coyotes, des castors, des écureuils, des tamias, des tortues, des grenouilles, des rainettes, des couleuvres, des grands ducs, des buses, des pics, des perdrix, etc.

J'ai fait récemment des rencontres inoubliables avec la faune du boisé. Entre autre avec des cerfs de Virginie alors que je marchais en raquette avec ma sœur et mes enfants. Il y a une gélinotte huppée qui nous suit régulièrement dans l'érablière. J'ai aussi vu une buse à épauvette se pauser devant le garage de la cabane à sucre et après qu'elle soit partie un tamia sortir de sous la porte du garage. Ceci ne sont que des exemples pour démontrer que le boisé est un coin à protéger absolument. Ceci vise aussi à prendre conscience de la nécessité de mesurer l'impact de nos choix de société afin de pouvoir prendre des décisions éclairées.

La loi 229, m'apparaît une erreur de manque de planification de conséquences à long terme et un manque de respect de la propriété d'autrui. Cette loi m'inquiète due à ses répercussions pour la population du Québec, pour les propriétaires de terrains et pour l'environnement. Elle crée un précédent où une entreprise privée, pour une raison de rentabilité d'entreprise, reçoit un droit d'expropriation.

Sans aucun doute l'essence est une denrée nécessaire pour la population, cependant Ultramar n'est pas la seule compagnie à vendre de l'essence. À moins que je ne me trompe, un droit d'expropriation a été donné jusqu'à maintenant à des compagnies qui possédaient le monopole du transport d'un type d'énergie. Ceci n'est pas le cas pour Ultramar. Ainsi selon cette même logique, **pour que la compagnie Ultramar ait un droit d'expropriation, il aurait fallu qu'elle assure au gouvernement et à la population qu'elle partagera la conduite, qu'elle veut construire, avec d'autres pétrolières qui voudraient transporter des produits pétroliers par oléoduc.** Sans cette nuance et le monopole du transport de produits pétroliers par oléoduc, cette décision ouvre la porte à d'autre compagnie privée de faire la même chose.

Pour un propriétaire voulez-vous me dire à quoi ça sert de payer pour acheter un terrain, en payer les taxes, les assurances, alors que n'importe quelle compagnie privée pourrait décidé de nous exproprier. Ainsi même si le tracé choisi aujourd'hui ne lèse pas trop un propriétaire qu'est ce qui lui dit que dans 6 mois, dans un an ou n'importe quand une autre compagnie ne voudra pas passer avec un autre oléoduc ou gazoduc à un endroit qui ne lui plaira pas. Le propriétaire ne pourra rien y faire puisque le gouvernement donne à la compagnie ce droit. Cela créera donc invariablement une panoplie d'inconvénients pour les propriétaires qui n'ont pas choisi d'avoir la conduite chez eux.

Plus il y aura de conduite et plus il y aura de risques que l'une d'entre elle se brise, proportionnellement, on augmentera les risques pour les propriétaires et pour l'environnement. Dans cette perspective, il m'apparaît important de prévoir des plans d'urgences réalisables et l'accessibilité au milieu. Je ne pense pas que de passer un pipeline en plein milieu de terres agricoles réponde à ce critère. Qu'arriverait-il si un problème survenait avec la conduite en hiver, au printemps ou à l'automne alors que le sol est mou ou n'est pas déneigé. Comment les pompiers et les équipes d'urgence vont pouvoir se rendre sur les lieux s'il y avait une explosion ou un incendie dans la forêt ou en plein milieu d'un champ ? Ainsi si on augmente les délais d'interventions, on risque d'augmenter proportionnellement l'impact de la catastrophe dans l'environnement.

En terme de devoir et responsabilité, je trouve aussi qu'il y a travail de médiation à faire avec la pétrolière. Pourquoi ce doit être les propriétaires qui adaptent leurs pratiques en fonction du choix du tracé de la pétrolière ? Je pense au contraire que c'est à la pétrolière, puisqu'elle veut passer, qui devrait prévoir le tracé de moindre impact pour le propriétaire. Si elle ne peut pas faire ce choix, elle devrait prévoir le minimum de répercussion quotidienne pour le propriétaire. Par exemple, l'agriculteur ne devrait pas avoir à faire de détour dans son champ pour passer par-dessus la conduite et ce avec toutes sa machinerie agricole. Il devrait aussi être prévu que la machinerie utilisée va changé d'ici à la fin de la durée d'utilisation du pipeline. La pétrolière devrait ainsi compenser les pertes de productivité et l'augmentation des coûts pour le propriétaire dus au passage de la conduite chez lui. Ainsi c'est la pétrolière qui assumerait les coûts permanents des conséquences de son passage.

La responsabilité en cas de bris devrait aussi revenir automatiquement à la pétrolière. Le propriétaire ne devrait jamais être tenu responsable si une tierce personne causait une fuite chez lui. Par exemple dans le boisé de Verchères, des gens qui ne sont pas propriétaires circulent régulièrement dans la forêt. Des sentiers de VTT et de motoneiges traverse le boisé, ce qui entre autre cause de l'affluence. Les propriétaires n'habitent pas la forêt puisque c'est interdit. Les lots boisés ne peuvent donc pas être sécurisés par le propriétaire. Par conséquent les propriétaires ne devraient pas être rendu responsable si une tierce personne cause des bris à la conduite chez eux.

Je pense que dans les pages précédentes je vous ai exposé mon point de vu face au choix du tracé de Ultramar qui n'est pas souhaitable dans ce secteur de la Montérégie et j'espère que vous ferez le nécessaire pour protéger le boisé de Verchères classé bois d'intérêt mais aussi tous les boisé de la Montérégie. J'ai aussi exposé mes inquiétudes et j'espère que vous en tiendrez compte.

Merci beaucoup de l'attention que vous porterez à la présente.

Esther Bolduc